

Châlons-en-Champagne : bras de fer entre le maire et l'Union des commerçants

Foire d'empoigne au Parc

Un maire pressé d'admirer sa danseuse.

L'Union commerciale prête à se battre pour garder son bébé. La Foire de Châlons-en-Champagne et ses 200 000 visiteurs suscitent bien des convoitises.

Savant mélange de convivialité et d'authenticité à petit prix depuis plus de 60 ans, elle pourrait finir entre les mains d'un mastodonte de l'événementiel en quête de profit.

Le bras de fer entre Bruno Bourg-Broc et les commerçants ne fait que commencer.

« **L**a mairie veut nous évincer et elle ne s'en cache même plus », lâche Bruno Forget. À moins de deux mois de l'ouverture de la Foire Expo, 63^e du nom, le patron de l'Union commerciale, industrielle et artisanale (UCIA) de Châlons-en-Champagne, ne ménage plus la chèvre et le chou.

Le commissaire général est amer. Il redoute que le futur Parc des Expositions à 50 millions d'euros se révèle être une occasion en or pour confisquer aux commerçants de l'UCIA l'organisation de la foire la plus réputée et la plus courue après le Salon de l'agriculture de Paris.

« Nous sommes une sorte de contre-pouvoir et ça dérange », poursuit Bruno Forget. Il est vrai que la Foire met en lumière la ville mais que l'UCIA fait de l'ombre à la mairie. Une sorte d'État dans l'État. Une anti-chambre où le tout Châlons se réunit, discute et échange chaque semaine en vue de la préparation d'un événement attendu de tous.

Chaque année, ce sont plus de 200 000 visiteurs qui se ruent sur les stands des 700 exposants venus des quatre coins du département et même de la France entière. « Tout se décide à la Foire au moment de la

rentrée. C'est là qu'il faut être car tout le monde s'y trouve », expliquent les habitués. « Beaucoup d'entreprises remplissent leur carnet de commandes à la Foire. »

Quid des tarifs attractifs

Dans ce contexte, le principal enjeu pour le délégataire chargé de la gestion du nouveau Parc sera de prendre le contrôle de la Foire. Un délégataire avide de profits puisqu'il devra supporter en retour l'intégralité du risque financier. Même si le choix n'est pas officiellement arrêté, le nom d'un géant de l'événementiel circule déjà. Le groupe lyonnais GL Events - implanté à Nice, Metz, Roanne, Lyon, Clermont-Ferrand ou Toulouse - pourrait toucher le gros lot.

Pour ne pas brusquer les esprits chagrins, Bruno Bourg-Broc, le maire de Châlons, assure que le cahier des charges de la Délégation de service public (DSP) offrira une porte de sortie à l'UCIA au moyen d'un accord à trouver avec le consortium délégataire. Mais à quel prix ?

Peut-on sérieusement envisager que le ticket d'entrée à 3 euros donnant accès à la Foire et à sa palette de concerts gra-

tuits soit encore d'actualité ? Peut-on assurer que les exposants bénéficieront demain des mêmes tarifs attractifs avec un mètre carré sous halles à 65 euros, à 8,25 euros pour les voitures ou encore à 3,20 euros pour les machines agricoles ?

Dans les foires gérées par GL Events, les tarifs sont autrement plus élevés (voir par ailleurs). Le ticket d'entrée est compris entre 6 et 8 euros sans concerts gratuits. Les exposants, comme à Toulouse, doivent payer entre 120 et 160 euros du mètre carré. À Metz, les 9 X 9 sont au minimum à 139,50 euros. Pour ceux qui auraient des velléités d'organiser un petit salon, les 3 000 mètres carrés se louent 4 695 euros HT la journée, hors prestations complémentaires.

Partenaires multiples et deux mariages

Combien de petits exposants resteront à la porte de la Foire ? Combien de petits salons baisseront le rideau ? Mystère. Bruno Bourg-Broc, lui, reste optimiste. Il est convaincu que la synergie est possible entre l'UCIA, le délégataire et la mairie garante des tarifs pratiqués. Il rêve même d'une gestion commune avec les autres Parcs.



L'exploitation de la Foire de Châlons est le principal enjeu des tractations qui lient la mairie au futur délégataire en charge de la gestion du Parc-expo.

Pourtant, la prudence s'impose quand on connaît le succès mitigé du Parc des Expos de Reims et les tracés du Millésium d'Épernay.

Le maire n'envisage pas seulement un ménage à trois voir à quatre ou cinq pour la gestion du Parc. En amont, il prévoit un partenariat public-privé. Un autre mariage pour trouver les 50 millions d'euros nécessaires à la construction du Parc. Selon le plan de financement, les contribuables châlonnais devront déposer 10 millions d'euros dans la corbeille de la mariée.

Le conseil général prend le temps de la réflexion avant de faire cadeau de 8 millions d'euros. Bruno Bourg-Broc devrait facilement obtenir 2 des 5 millions d'euros versés pour

cinq ans par la Région au titre du contrat d'agglomération.

En ces temps de disette, l'État est quant à lui prié de mettre la main à la poche pour 1 million d'euros. La Région itou, contrat

de projet oblige. Reste le Feder avec 800 000 euros. Ce qui fait un total de 29,8 millions d'euros d'argent public. Le solde - en principe 20,2 millions d'euros - sera épongé par l'heureuse ée de Bruno Bourg-Broc parmi les quatre entreprises privées qui prétendent à la construction du Parc. L'entreprise couronnée, peut-être la SNC Lavalin, percevra un confortable retour sur investissement par la grâce d'un loyer annuel compris entre deux et trois millions d'euros... sur 20 à 30 ans.

Eric LAINÉ



« La mairie veut nous évincer et elle ne s'en cache même plus », confie Bruno Forget, le commissaire général de la Foire.



Les concerts gratuits et la modicité des prix font recette à la Foire Expo de Châlons qui compte plus de 200 000 visiteurs chaque année. Mais pour combien de temps encore ?

Et si la fiction devenait réalité

Septembre 2012. La danseuse est sur son 31. Le commissaire général Bruno Forget et les commerçants de l'UCIA ont rendu les armes puis baissé le rideau. Bruno Bourg-Broc, le maire de Châlons, vient de tirer un trait sur plus de 60 ans d'histoire.

Finie la grande fête populaire, agricole et commerciale où le tout Châlons se retrouvait entre moissons et vendanges. Finie la foire et son ambiance bon enfant.

Finie le ticket à 3 euros et les concerts gratuits qui faisaient la joie des petits et des grands. Finie les exposants qui étalaient leurs marchandises à 65 euros le mètre carré. Finie les petits salons pour artistes en mal de gagner leur croûte.

Le navire amiral flambant neuf du Parc des Expos à 50 millions d'euros et des poussières brille de mille feux.

Un des leaders européens de prestations événementielles, dont le nom circulait déjà dans les coulisses de la mairie au premier semestre 2009, a fini de séduire les élus.

La danseuse chère à BBB rejoint le harem de GL Events, le prince de l'événementiel. Combien des 730 exposants fidèles à l'UCIA font désormais salon à la foire ?

Bien peu car GL Events, boîte cotée au second marché, est par essence gourmande de profits.

Et puis la danseuse coûte cher à entretenir. Rien que pour voir, le client doit payer entre 6 et 8 euros. Pour faire salon, les exposants osquent près de 1 100 euros hors taxe pour 9 m² de stand nu en intérieur.

Le stand équipé « tout inclus » de 9 m² coûte 1 280 HT, 3 386 euros HT pour un 27 m². Les extérieurs ne sont pas meilleur marché. Les poids lourds comme le RTP, le caravaning et même le village des enfants lâchent près de 600 euros HT par tranche de 25 m². C'était du moins les tarifs proposés à Clermont-Ferrand en 2009.

Pour un petit supplément, le client a droit aux finitions. 389 euros pour un angle. Puis tout est à l'avenant.

L'électricité est tarifiée à 232 euros pour 6 kW en 220 et 300 euros en 380V. Les plus gourmands s'offrent du 40 kW à 1 350 euros...

Sans compter les frais de dossier, le nettoyage, l'eau, le gardiennage, les plantes et la déco aux normes... Et si tout cela restait une fiction ?

EL

« Pas un truc sorti de notre chapeau »

Bruno Bourg-Broc, le maire de Châlons, est convaincu de la nécessité d'un vaste Parc des Expositions à 50 millions d'euros qui coûtera plus de deux millions d'euros par an aux contribuables.

La construction et la maintenance du Parc des Expositions s'articulent autour d'un partenariat public-privé. Pourquoi avoir opté pour ce type de montage ?

Bruno Bourg-Broc : Le PPP est une nouvelle possibilité donnée aux collectivités de construire plus vite. Cela nous évite d'emprunter mais ça nous oblige à verser des loyers au bout du compte.

Quel sera le montant de ces loyers payés par la commune au constructeur ?

B.B.B. : Les remboursements sont d'un peu plus de 2 millions d'euros par an pendant 15 ou 20 ans... Ce n'est pas négligeable.

Ce n'est pas plutôt trop lourd à supporter pour la Ville ?

B.B.B. : C'est une question fondamentale. Mais non... Je regarde autour de moi et je prends l'exemple le plus proche, celui de Sainte-Ménéhould. On y construit un parc aquatique de l'ordre de 12 millions d'euros avec un arrondissement de 13 000 à 14 000 habitants soit cinq fois moins qu'à Châlons. Faites le rapport...

« Des garanties on en a jamais »

Le projet n'est-il pas surdimensionné puisqu'il existe déjà le Millésium d'Épernay, le Parc des Expos de Reims ou la Cartonnerie ?

B.B.B. : Nous souhaitons harmoniser le plus possible les calendriers. Et pourquoi pas, si c'était possible, avoir une gestion en commun ?

Y a-t-il un potentiel suffisant dans La Marne pour être assuré de la viabilité du projet ?

B.B.B. : Des garanties, on en a jamais. Des certitudes, on en a jamais. Ce Parc des Expos rebâti et renouvelé résulte notamment de la demande des usagers. Ce n'est pas un truc qu'on a sorti de notre chapeau.

« Période neutralisée pour la Foire »

Au-delà de la construction, vous optez pour une Délégation de service public confiée à un spécialiste de l'événementiel. Ne craignez-vous pas une augmentation des tarifs pour les exposants et le public qui conduirait à une désaffection de la foire ?

B.B.B. : Cet outil n'est pas seulement fait pour la Foire Expos. C'est fait pour gérer des événements toute l'année et a priori, ce ne sont pas les organisateurs de la Foire qui peuvent organiser toutes les manifestations. Et puis, tout dépend de la façon dont les tarifs seront élaborés. Le délégant que nous allons être sera vigilant là-dessus au moment de la négociation.

Quelle place pourrait prendre l'UCIA dans ce nouveau schéma d'organisation ?

B.B.B. : L'UCIA peut être co-organisateur et cogérant dans le cadre de la DSP. Il ne tient qu'à eux d'être demain des gestionnaires du Parc avec un consortium quelconque. Et nous avons pris nos dispositions dans le cahier des charges de la DSP pour qu'il y ait une période neutralisée d'un mois pendant laquelle l'UCIA continuera à organiser la Foire.

Et cela durera le temps de

la délégation, entre 20 et 30 ans.

L'UCIA, dont le but ultime n'est pas la recherche du profit, ne sera-t-elle pas à la merci d'une structure par trop gourmande ?

B.B.B. : Ce sont des libéraux donc ils admettent la concurrence.

« Ça discute en coulisses »

Vous pensez sincèrement que le délégataire intégrera l'UCIA...

B.B.B. : Je pense que ça discute plus qu'on ne le pense en coulisses.

Avez-vous mené des études de marché ?

B.B.B. : Bien sûr. Encore une fois, ce n'est pas sorti du chapeau. Ça fait cinq ans que nous menons des études.

Que disent-elles ?

B.B.B. : Qu'il y a place pour un équipement de ce type et que ça correspond à un besoin.

Qui les a menées ?

B.B.B. : Il y a eu des groupes de travail. On a aussi fait appel à des cabinets spécialisés comme D2X.

Justement, D2X préconisait plutôt une rénovation de l'existant moins onéreuse. Avis auquel vous vous étiez rangé à l'époque...

B.B.B. : Une étude de ce type évolue. Il y a des besoins qui s'affinent. Et puis après, il faut passer ça dans les mains des architectes et ça évolue forcément...

On a un système qui fonctionne bien. Pourquoi le casser ?

B.B.B. : C'est vrai... Mais ma voiture qui est une Clio fonctionne et je changerai quand même pour en avoir une nouvelle. Ça m'étonne quand même que des commerçants dynamiques soient pour l'immobilisme.



« Il y aura une période neutralisée d'un mois pendant laquelle l'UCIA continuera d'organiser la Foire », promet Bruno Bourg-Broc.

« Bruno Bourg-Broc essaie de vendre sa danseuse »

Gérard Berthiot, 1^{er} vice-président de Région et conseiller municipal d'opposition de Châlons-en-Champagne, estime que le projet du Parc des Expositions imaginé par le maire est démesuré et dispendieux sur toute la ligne.

Que pensez-vous du projet d'implantation d'un parc des expositions flambant neuf à Châlons ?

Gérard Berthiot : C'est dans l'ère du temps depuis 6 ou 7 ans. Il est vrai aussi que l'outil est vétuste et qu'il devient nécessaire de le rénover et de le réorganiser. Tous les acteurs économiques locaux, du milieu sportif et du monde associatif sont d'accord sur le principe. Il faut une structure qui réponde aux véritables besoins du territoire. Le problème aujourd'hui est que Bruno Bourg-Broc essaie de vendre sa danseuse d'une capacité de 3 000 places et pouvant aller jusqu'à 6 à 7 000 places.

Le Millésium à Épernay, un Parc des Expos à Reims et maintenant un Parc des Expos à Châlons... Ne fait-on pas dans la démesure ?

G.B. : Cette salle est une hérésie. Le Millésium d'Épernay ou le Parc de Reims n'organisent pas plus d'un concert de 6 à 7 000 places dans une année. Il y a clairement

inadéquation entre le projet de M. Bourg-Broc et les vrais besoins des acteurs culturels locaux. Je pense que le volet spectacle est surdimensionné. Selon les acteurs culturels, les besoins sont de 600 à 800 places.

C'est aussi un outil surdimensionné dans un contexte de crise économique et sociale. Il ne faut pas oublier que bon nombre de PME remplissent leur carnet de commandes à la foire et dans les petits salons organisés par l'UCIA.

« Hold-up sur la foire »

Que pensez-vous du concept de délégation de service public préconisé par la majorité municipale ?

G.B. : La délégation de service public est un hold-up sur la foire. Le principe des sociétés qui font ce type de partenariat est par exemple de taxer les métiers de bouche et de l'alimentation sur le chiffre d'affaires. C'est du racket...

Quels sont les résultats de l'étude menée par la municipalité pour mesurer la viabilité de son projet ?

G.B. : En tant qu'élu local, je n'ai pas eu connaissance d'une quelconque étude de marché.

Quelle serait l'alternative au projet du maire ?

G.B. : On peut faire une bonne rénovation avec un budget compris entre 15 et 20 millions d'euros. Cette structure correspondrait aux attentes des uns et des autres et elle continuerait à être gérée par la municipalité grâce à un directeur compétent et à une petite équipe. C'est ainsi que cela fonctionne depuis 1977, quelle que soit la couleur politique. C'est tout de même plus raisonnable qu'un projet à 50 millions d'euros qui risque de coûter 60 millions d'euros voir davantage.

La commune devra d'abord mettre la main à la poche à hauteur de 10 millions d'euros. Mais avez-vous une idée du loyer annuel induit par ce fameux Partenariat-Public-Privé ?

G.B. : Le loyer sera de 2,8 millions d'euros par an sur 30 ans. Sans compter de probables augmentations. Or, il faut savoir qu'une étude prospective rendue publique en décembre 2008 indique que la capacité d'auto-financement de la ville de Châlons sera nulle voir négative à partir de 2010-2011. Les finances de la Ville risquent de se retrouver dans le rouge et cela sans tenir compte du projet de Parc des Expositions.

Chiffres et lettres

PPP : Un contrat de partenariat public-privé encadrera la construction et la maintenance du futur Parc des Expos. En retour, le maire devra verser un loyer annuel au constructeur de son choix pendant une durée de 20 à 30 ans.

DSP : La municipalité a fait le choix d'une Délégation de service public. Elle va confier les clés du Parc des Expositions à une société privée en vue de son exploitation. Le délégataire supportera tout le risque financier en conséquence de quoi il n'est pas soumis au régime des marchés publics. Pour sa part, le maire devra s'acquitter d'un loyer annuel de plus de deux millions d'euros pendant la durée de la délégation fixée entre 20 et 30 ans.

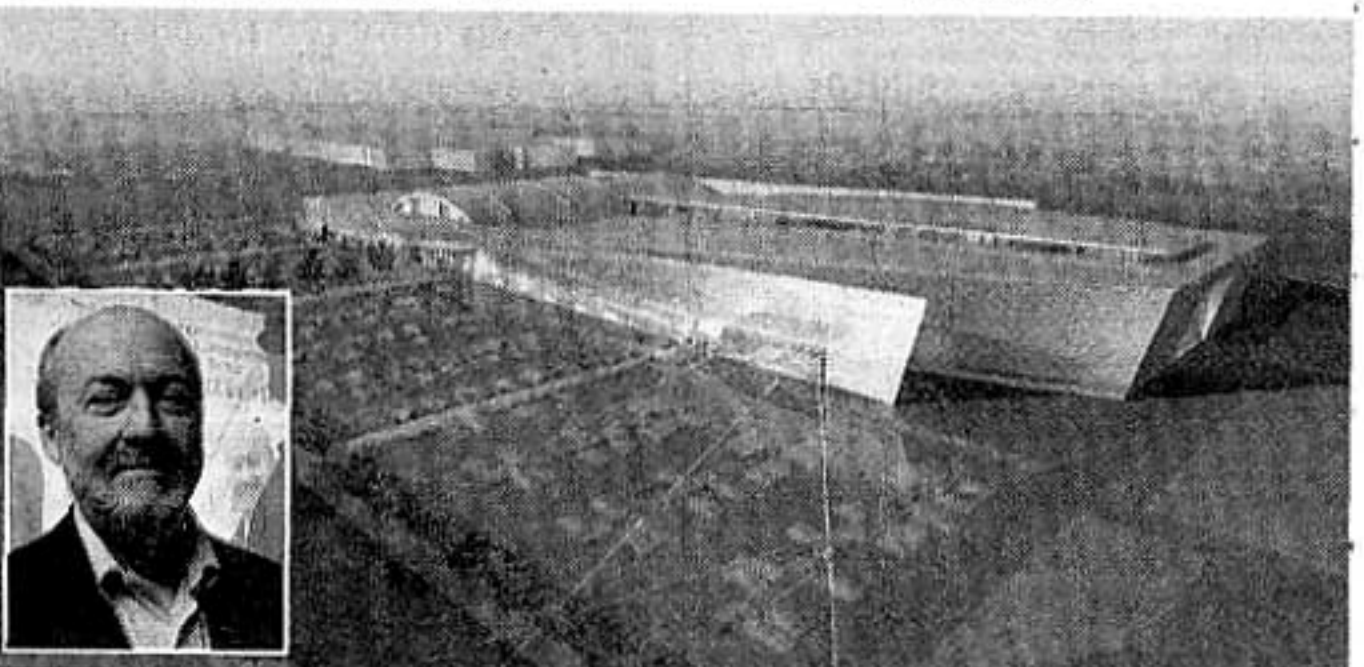
50 millions d'euros : C'est le prix du futur Parc des Expos. « Du rayonnement et de la pérennité de la Foire-exposition », mais aussi « d'une meilleure attractivité du Parc des Expositions » selon les termes de la mairie. Un prix qui englobe une offre à grand spectacle avec 10 000 places dont 3 000 assises.

20 000 m² : C'est la surface de l'unique halle qui devrait être édifiée sur les 17 ha du site.

UCIA : L'Union commerciale, industrielle et artisanale organise à la fin du mois d'août la 63^e Foire de Châlons sur le site de l'actuel Parc des Expos, construit en 1969. Elle est le garant du succès incontesté de la plus grande manifestation de la région.

200 000 visiteurs : Le succès de la Foire placée sous le patronat de l'UCIA est allé croissant depuis 1948 où 24 000 visiteurs se sont pressés autour des 95 exposants. Le cap des 200 000 visiteurs a été franchi en 2002. L'an passé, l'UCIA affichait 209 681 au compteur. Le record d'affluence a été enregistré en 2003 avec 222 572 entrées.

40 000 euros de bénéfice : En 2008, l'UCIA a réalisé 40 000 euros de bénéfice toutes manifestations confondues. Un beau résultat pour une association à but non lucratif dont le maître mot est la modicité des prix.



Gérard Berthiot : « Cette salle est une hérésie. On peut faire une bonne rénovation avec un budget compris entre 15 et 20 millions d'euros. »